Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV
Santé animale
Détection précoce et surveillance

OSAV, 09.05.2023

Rapport annuel sur le programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers 2022/2023

Période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023[1]

Table des matières

1 Résumé **2**
2 Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers **2**
3 Organisation et réalisation **3**
4 Résultats **3**
4.1 Répartition par motif d'analyse et catégorie d'âge **4**
4.2 Répartition géographique des animaux trouvés **5**
5 Évaluation épidémiologique **7**
6 Conclusions **8**

Annexe

Figure 8 : part d'échantillons analysés de gibier trouvé mort au cours de l'année de chasse 2022/23 par rapport à la valeur moyenne de gibier péri pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de la chasse 2012-2021 ..... **9**

Figure 9 : part d'échantillons analysés d'animaux accidentés (2022/23) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2012 et 2021 (statistiques de la chasse) **9**

[1] Sur la base de l'année de chasse, du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

1 Résumé

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse dont l'issue est généralement fatale, et qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme. La PPA se propage en Europe depuis quelques années. L'introduction de la PPA en Italie en 2022 a montré une fois de plus que des cas peuvent apparaître soudainement loin des zones infectées. La persistance du nombre de cas indique par ailleurs à quel point il est difficile de lutter contre un épisode de PPA une fois que la maladie est établie dans la population d'animaux sauvages. On peut supposer que le plus grand danger provient des denrées alimentaires rapportées de pays touchés par la PPA et contenant le virus, qui sont ensuite jetées négligemment puis finalement mangées par des sangliers. La Suisse est pour l'instant épargnée par cette épizootie, mais le risque d'introduction est permanent.

C'est pourquoi un programme national de détection de la PPA chez les sangliers a été lancé en avril 2018. Dans ce contexte, les sangliers trouvés morts ou tirés pour cause de maladie font l'objet d'analyses, afin de pouvoir détecter de manière précoce une éventuelle introduction de la PPA et prendre les mesures adéquates pour lutter contre la maladie et prévenir ainsi sa propagation.

Pendant l'année de chasse du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, 190 sangliers ont été testés à la recherche de la PPA au laboratoire national de référence (Institut de virologie et d'immunologie, IVI, Mittelhäusern) dans le cadre du programme de détection précoce. Tous les résultats des analyses se sont révélés négatifs. Les échantillons provenaient d'animaux accidentés (39,6 %), trouvés morts (23,8 %) et abattus dans le cadre de tirs sanitaires (13,8 %). De plus, 50 échantillons (près de 21 %) n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation, car ils étaient issus de sangliers en bonne santé tirés normalement à la chasse. Une fois de plus, la majorité des analyses ont été réalisées durant les mois d'automne et d'hiver, et ont un peu plus souvent concerné des subadultes et des adultes (28,9 % et 23,7 %) que des juvéniles (30 % de bêtes rousses et 17,4 % de marcassins en livrée). La répartition géographique des sangliers testés correspond dans une large mesure à la répartition géographique de la population de sangliers en Suisse, la population de sangliers du Jura restant sous-représentée.

À la lumière des résultats, on peut partir du principe que la population suisse de sangliers est actuellement indemne de PPA. Il n'en reste pas moins que, en raison de la situation dynamique dans d'autres pays européens et du risque permanent d'introduction de cette maladie en Suisse, le programme de détection précoce doit être poursuivi, et ce de manière très intensive. Le Tessin fait actuellement l'objet d'une attention particulière compte tenu des cas de PPA dans le nord de l'Italie. Il convient toutefois de s'assurer, dans tous les cantons, que le nombre d'analyses effectuées correspond à la densité de la population de sangliers qui s'y trouve, afin de garantir une détection précoce de la PPA. Les animaux abattus dans le cade de tirs sanitaires, en particulier, devraient tous faire l'objet d'analyses. Pour y parvenir, une bonne collaboration est essentielle entre chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires cantonales.

2 Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers

À l'heure actuelle, le principal risque d'introduction de la PPA en Suisse réside dans l'importation, depuis des pays touchés par la maladie, de produits à base de viande de porc ou de sanglier contaminée par le virus de la PPA (comme du jambon ou du salami). Les sangliers peuvent par exemple être contaminés en mangeant des restes de repas, jetés négligemment sur des aires de pique-nique ou dans la forêt. L'apparition de la souche de génotype 2 du virus de la PPA qui circule en Europe chez des sangliers dans le nord de l'Italie montre une fois de plus comment la maladie peut se propager de manière fulgurante. Il est important de détecter aussi rapidement que possible une éventuelle introduction de la PPA dans la population des sangliers suisses, car cela permet de prendre des mesures à un stade précoce pour combattre la maladie et éviter qu'elle ne se propage. C'est dans cette optique que le programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers a été lancé en avril 2018.
Ce programme vise à assurer une surveillance continue de la population de sangliers en Suisse et de détecter le plus tôt possible toute introduction de la PPA. Dans toute la Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les animaux trouvés morts, accidentés et ayant fait l'objet de tirs sanitaires car ils présentaient des signes de maladie sont ainsi soumis tout au long de l'année à un dépistage de la PPA[2].

[2] Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le site internet de l'OSAV (détails : informations sur le programme).

3 Organisation et réalisation

Les services vétérinaires cantonaux sont responsables de l'application du programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Ils l'organisent et le mettent en œuvre en étroite collaboration avec les administrations responsables de la chasse. Dans la majorité des cantons, ce sont les gardes-faune qui effectuent tout ou partie des prélèvements directement à l'endroit où les sangliers sont retrouvés morts. Certains cantons prélèvent (aussi) les échantillons sur les sangliers morts dans un laboratoire d'analyse central. Seuls quelques rares cantons prévoient le prélèvement par les chasseurs directement sur le lieu de découverte de l'animal ou par le centre d'équarrissage local.

Les échantillons prélevés dans le cadre de ce programme sont soumis à des tests de sérologie et de génétique moléculaire à l'égard de la PPA au laboratoire national de référence pour les épizooties hautement contagieuses, à savoir l'IVI, à Mittelhäusern. L'IVI réalise également des tests simultanés de génétique moléculaire visant à dépister la peste porcine classique.

4 Résultats

Au cours de l'année de chasse écoulée, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, 240 échantillons ont été analysés au laboratoire national de référence pour la PPA. Selon les indications figurant sur les demandes d'analyse, 50 échantillons provenaient d'animaux en bonne santé tirés normalement à la chasse. Ceux-ci n'ont pas été pris en considération (total n = 190). Pour cette 5e édition du programme, le nombre d'animaux examinés de la population cible – à savoir les sangliers trouvés morts, accidentés ou tirés pour cause de maladie – est largement inférieur à celui de l'année précédente (voir figure 1).

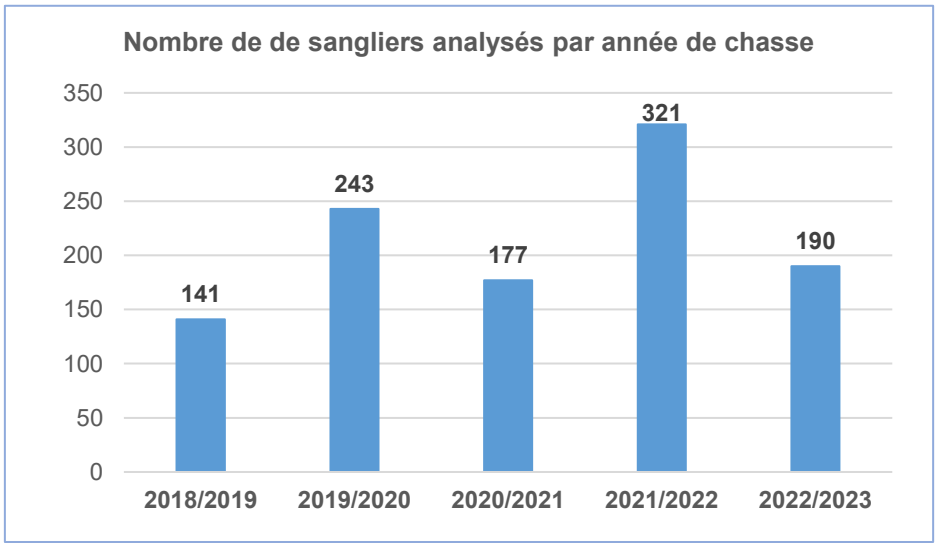

Figure 1 : nombre de sangliers analysés par année de chasse depuis le lancement du programme de détection précoce de la PPA

Durant la période sous revue, tous les échantillons se sont révélés négatifs à la PPA et provenaient d'animaux isolés. Rien n'indique que plusieurs animaux ont été trouvés morts au même endroit.

Le nombre de sangliers examinés par mois durant la période sous revue ainsi qu'une comparaison des analyses des années précédentes sont présentés dans la figure 2.

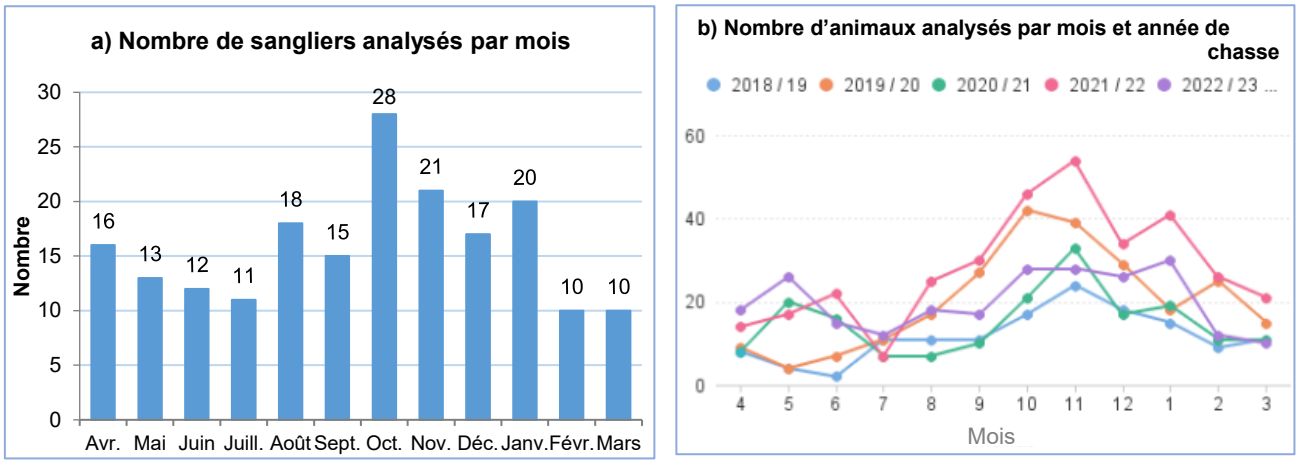

Figure 2 : nombre de sangliers analysés par mois entre avril 2022 et mars 2023 (a) et comparaison avec les années précédentes (b)

C'est donc régulièrement pendant les mois d'automne et d'hiver que le nombre d'analyses est le plus élevé.
Cela s'explique par une activité de chasse plus importante à cette période traditionnelle de chasse au sanglier (les dates sont fixées par les cantons).

4.1 Répartition par motif d'analyse et catégorie d'âge

Comme lors de l'année de chasse précédente, c'est le gibier accidenté qui a le plus souvent fait l'objet d'analyses au cours de la période sous revue 2022/23 (39,6 %). Suivent ensuite les échantillons d'animaux trouvés morts (23,8 %) ; les tirs sanitaires représentent la part la plus faible (env. 14 %). Pour 5 échantillons, aucun motif d'analyse n'avait été indiqué. Les 50 échantillons issus de la chasse ordinaire dans les cantons de BE (21), FR (17), TI (7), AG (2), NE, SO et ZH (chacun 1) ont été mentionnés par souci d'exhaustivité, mais n'ont pas été inclus dans l'évaluation globale (figures 3a et 3b).

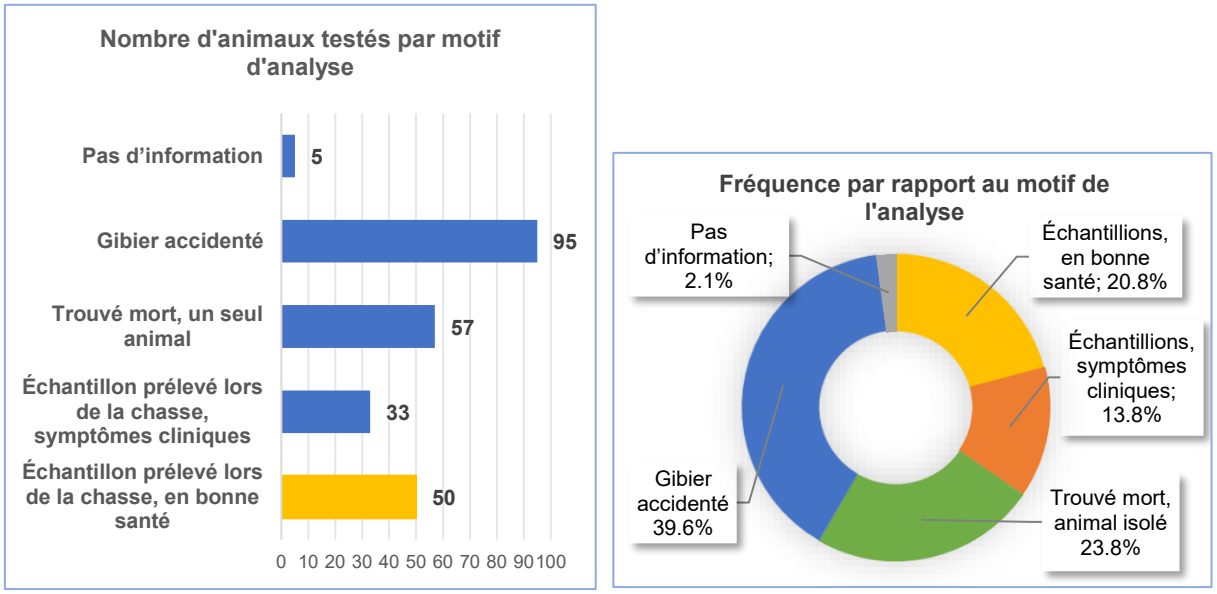

Figure 3 : nombre (a) et pourcentage (b) d'animaux examinés par motif d'analyse d'avril 2022 à mars 2023

La plupart des animaux examinés étaient des subadultes et adultes (ou bêtes de compagnie, voir catégorisation des classes d'âge dans le tableau 1) ; la catégorie des plus jeunes (marcassins en livrée) était la plus faiblement représentée comme il ressort des figures 4a et 4b. La répartition des âges correspondait ainsi globalement à celle de l'année précédente.

Tableau 1 : répartition des sangliers par classe d'âge.

Désignation	Couleur du pelage	Poids	Âge en mois
Marcassin (en livrée)	en livrée	< 20 kg	Jusqu'à 6 mois environ
Jeune (bête rousse)	roux	20-40 kg	entre 6 et 12
Subadulte (bête de compagnie)	brun foncé / noir	40-60 kg	12-24
Adulte	noir ou gris	> 60 kg	> 24

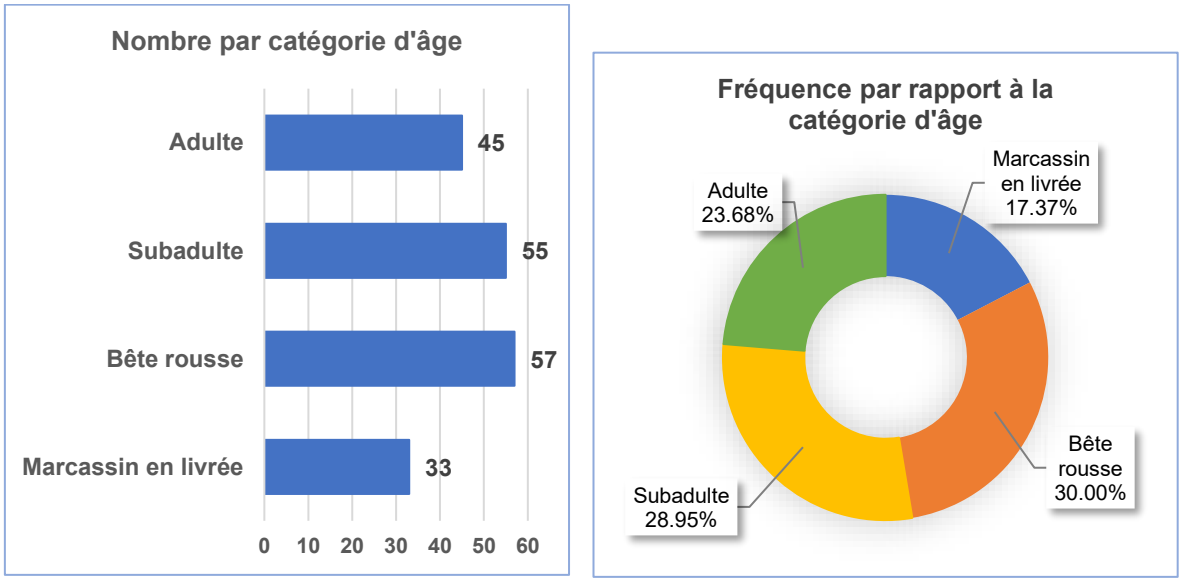

Figure 4 : nombre et pourcentage d'animaux examinés par catégorie d'âge d'avril 2022 à mars 2023

4.2 Répartition géographique des animaux trouvés

Durant l'année de chasse écoulée, 15 cantons ont soumis des sangliers à un dépistage de la PPA ; il s'agissait le plus souvent des cantons de Vaud, Zurich, Tessin et Thurgovie (Figure 5).
On peut voir que, comme l'année précédente, la plupart des analyses de sangliers ont été réalisées dans les régions du nord de la Suisse et le long de l'Arc jurassien (figure 6). Cette répartition reflète assez bien les densités de populations de sangliers en Suisse, puisque c'est dans le nord du pays, le long de l'Arc jurassien et dans le sud du Tessin qu'elles sont les plus fortes, tandis qu'elles sont très faibles sur le Plateau et en Suisse centrale (figure 7). Cela explique pourquoi certains cantons n'ont de nouveau pas envoyé d'échantillons pour analyse. En raison des cas de PPA mis en évidence au Piémont en 2022, les analyses ont été considérablement accrues au Tessin dans le cadre du programme de détection précoce. Pour sa part, le canton du Jura a transmis 4 échantillons au cours de la période sous revue.

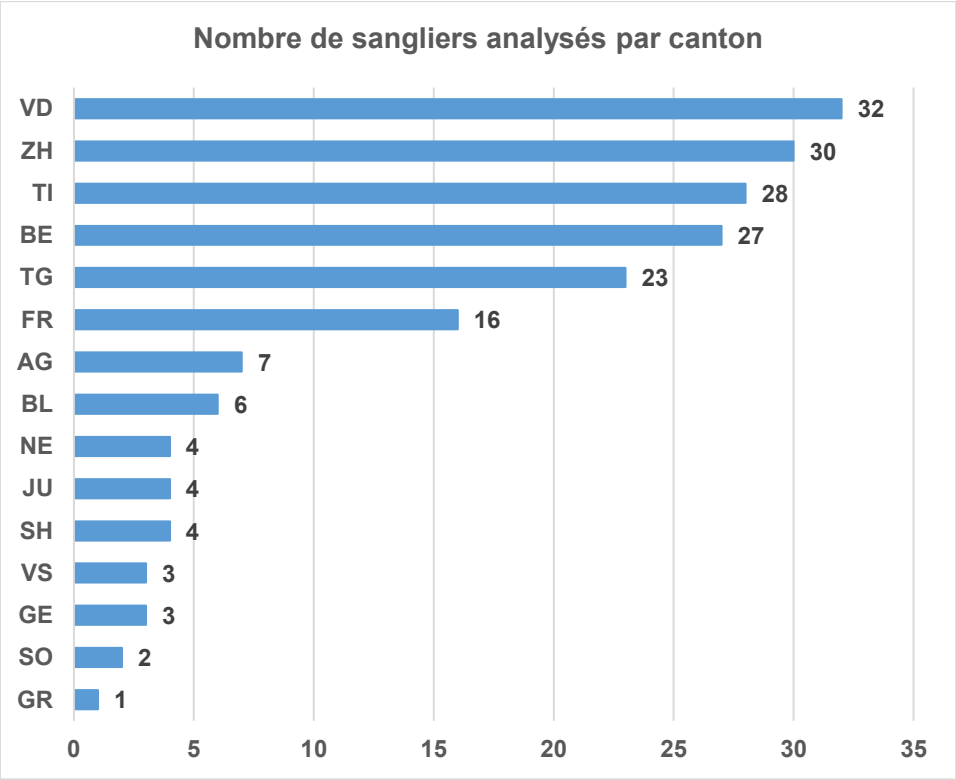

Figure 5 : nombre de sangliers analysés par canton du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Les cantons qui ne sont pas représentés (AI, AR, BS, GL, FL, LU, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG) n'ont pas envoyé d'échantillons.

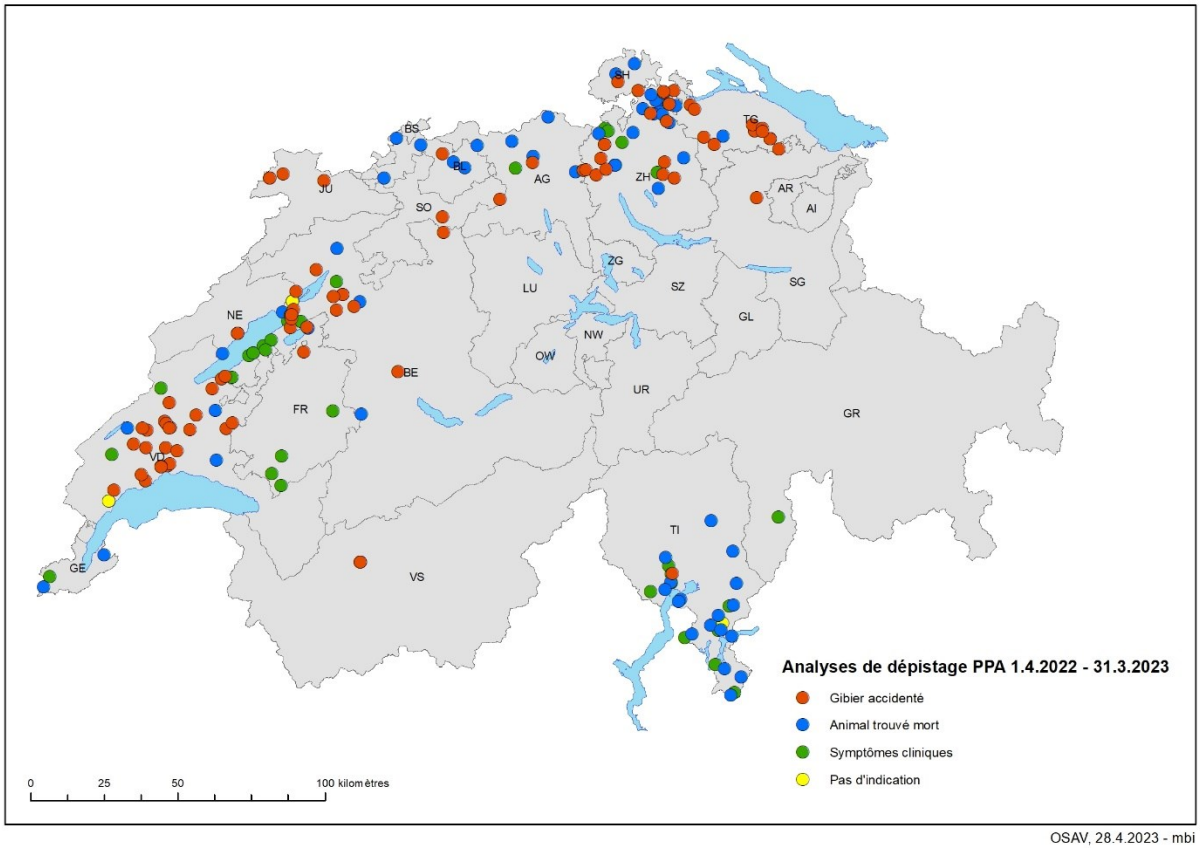

Figure 6 : répartition géographique des lieux où ont été trouvés les sangliers selon le motif d'analyse, entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023

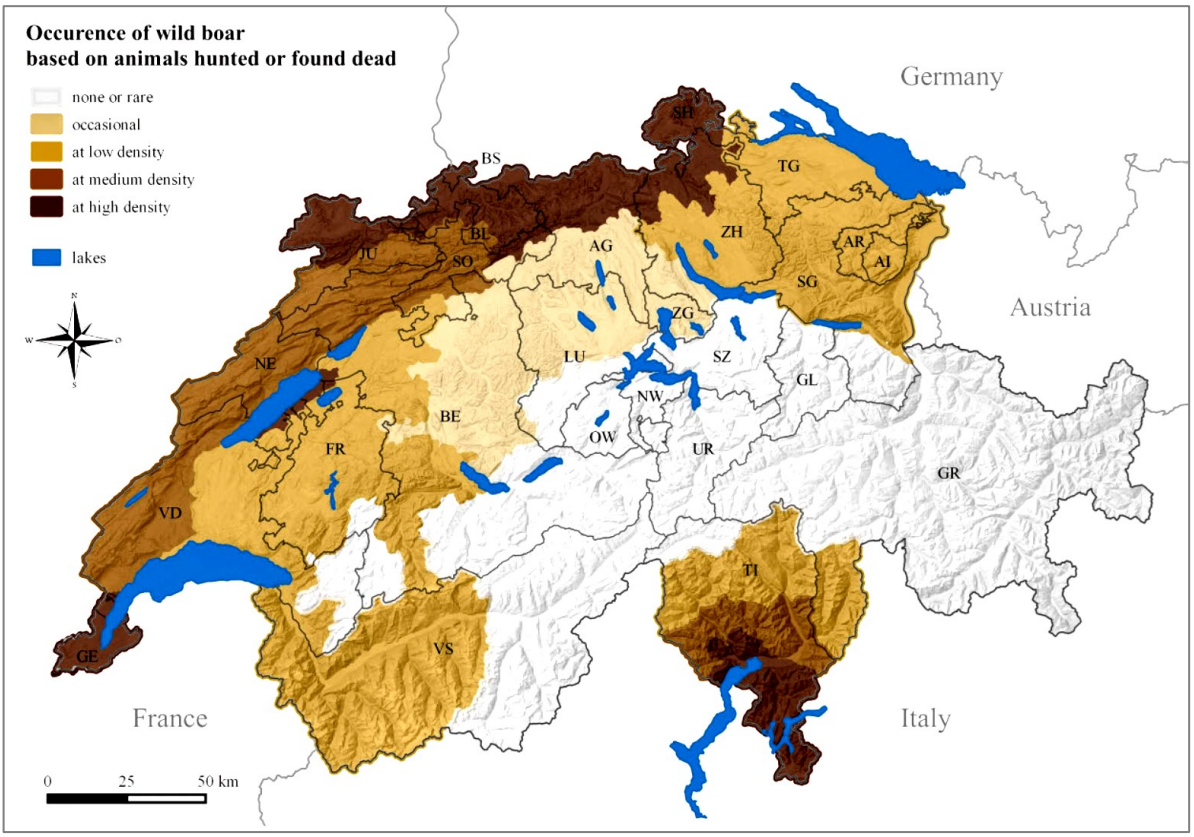

Figure 7 : carte de la densité des populations de sangliers en Suisse. **Source :** R. K. Meier, M.-P. Ryser-Degiorgis. Wild boar and infectious diseases: evaluation of the current risk to human and domestic animal health in Switzerland: A review. SAT | ASMV 7/8 | 2018

5 Évaluation épidémiologique

Les résultats des analyses disponibles jusqu'à fin mars 2023 n'indiquent en rien que la population de sangliers suisses est atteinte de PPA.

Au moment de la réaction du présent rapport, les chiffres des statistiques fédérales de la chasse pour 2022 n'étaient pas encore connus, raison pour laquelle l'évaluation des analyses pour l'année de chasse 2022/23 est approximative.
Ces 10 dernières années (statistiques de la chasse 2012-2021), en moyenne 530 sangliers sont retrouvés accidentés et 104 meurent de maladie, de vieillesse, de faiblesse ainsi que d'autres causes non déterminables, soit une moyenne générale de 763 animaux. Par rapport à ces valeurs indicatives, le pourcentage d'analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce au cours de l'année sous revue s'élevait à 55 % pour les animaux trouvés morts, soit une bonne moitié du nombre prévisible selon les statistiques fédérales de la chasse (57 sur 104), et à 18 % pour les animaux accidentés (95 sur 530).
Les figures 8 et 9, dans l'annexe, présentent, pour chaque canton qui a envoyé des échantillons, la part d'entre eux qui ont été prélevés dans chaque catégorie de cas par rapport à la valeur moyenne tirée des statistiques de la chasse pour la période 2012-2021. Au Tessin, il faut par exemple compter en moyenne 12 annonces de sangliers trouvés morts de maladie ou de faiblesse. On peut donc supposer que, au cours de l'année de chasse 2022/23, le Tessin a envoyé plus d'animaux de cette catégorie que la moyenne, avec un total de 17 échantillons issus d'animaux trouvés morts et destinés au dépistage de la PPA. En ce qui concerne les sangliers péris en raison de la circulation routière, c'est le canton de Berne qui se distingue : avec ses 17 échantillons classifiés comme provenant de gibier accidenté, il a fait analyser environ 70 % de la moyenne attendue d'échantillons de cette catégorie.
Il va de soi que ces chiffres ne sont qu'une estimation servant à évaluer les analyses commandées par les différents cantons. Il faut toutefois garder à l'esprit que même les annonces dans les statistiques annuelles de la chasse ne sont qu'une expression des activités sur le terrain et qu'elles ne permettent pas nécessairement de tirer des conclusions quant à la taille réelle de la population.

Les tirs sanitaires d'animaux malades ou affaiblis ne sont pas saisis séparément dans les statistiques fédérales de la chasse, mais sont inclus dans le nombre total de tirs. C'est pourquoi leur nombre précis n'est pas connu. Avec près de 14 % du nombre total d'échantillons, la part des tirs sanitaires durant la période sous revue 2022/23 est nettement inférieure à celle des années précédentes. Dans ce contexte, on peut se demander dans quelle mesure la notion de tir sanitaire est interprétée librement par les personnes qui en sont chargées. Il se pourrait tout à fait que, au cours des années précédentes, on ait considéré davantage d'animaux comme « faibles ou malades » alors que, au cours de l'année sous revue, la plupart semblent avoir été tirés en bonne santé. Il n'en reste pas moins important que, outre les animaux trouvés morts, tous les tirs sanitaires soient si possible échantillonnés et analysés dans le cadre du programme de détection précoce, car les sangliers de ces deux catégories jouent un rôle central dans la détection précoce d'une introduction de la PPA.

La répartition géographique des échantillons prélevés correspond globalement à celle des sangliers en Suisse – les régions à fortes densités de populations de sangliers de l'Arc jurassien et du nord-ouest du pays étant celles où les analyses ont été les plus nombreuses. Si le nombre d'analyses a beaucoup augmenté au Tessin au cours de la période sous revue, il faut cependant analyser encore nettement plus d'échantillons dans certaines autres régions à fortes densités de population de sangliers (par ex. le canton du Jura), afin de détecter à temps une introduction de la PPA dans la population de sangliers de ces régions.

6 Conclusions

- À la lumière des résultats disponibles, on peut supposer que la population suisse de sangliers est actuellement exempte de PPA.
- Au cours de l'année sous revue 2022/23, 240 échantillons ont certes été envoyés à l'IVI à des fins de dépistage de la PPA, mais 50 d'entre eux, issus d'animaux en bonne santé tirés normalement à la chasse, n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation. Ils n'apportent en effet aucune plus-value au programme – basé sur les risques – dans un pays indemne de la maladie. Les échantillons d'animaux tirés en bonne santé ne devraient pas être analysés dans le cadre de la détection précoce.
- Dans les cheptels de porcs domestiques aussi, toutes les analyses réalisées en Suisse en vue du dépistage de la PPA pendant l'année 2022 et jusqu'au mois de mars 2023 compris se sont révélées négatives (dépistage de routine depuis 2018 sur des porcs disséqués dans le cadre du programme *PathoPig*[3] et examens d'exclusion[4]).
- En raison de la situation dynamique dans d'autres pays européens et du risque permanent d'introduction de cette maladie en Suisse, le programme de détection précoce doit être poursuivi, et ce de manière très intensive. Il est essentiel de s'assurer dans tous les cantons que le nombre d'analyses effectuées correspond à la densité de la population de sangliers qui s'y trouve, afin de garantir une détection précoce de la PPA. Les animaux abattus dans le cade de tirs sanitaires, en particulier, devraient tous faire l'objet d'analyses. Pour y parvenir, une bonne collaboration est essentielle entre chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires des cantons.

[3] De plus amples informations et le rapport annuel sont disponibles sur la *page PathoPig*

[4] Voir les résultats mensuels des analyses publiés dans les Bulletins Radar

Annexe

Figure 8 : part d'échantillons analysés de gibier trouvé mort au cours de l'année de chasse 22/23 par rapport à la valeur moyenne de gibier péri pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de chasse 2012-21

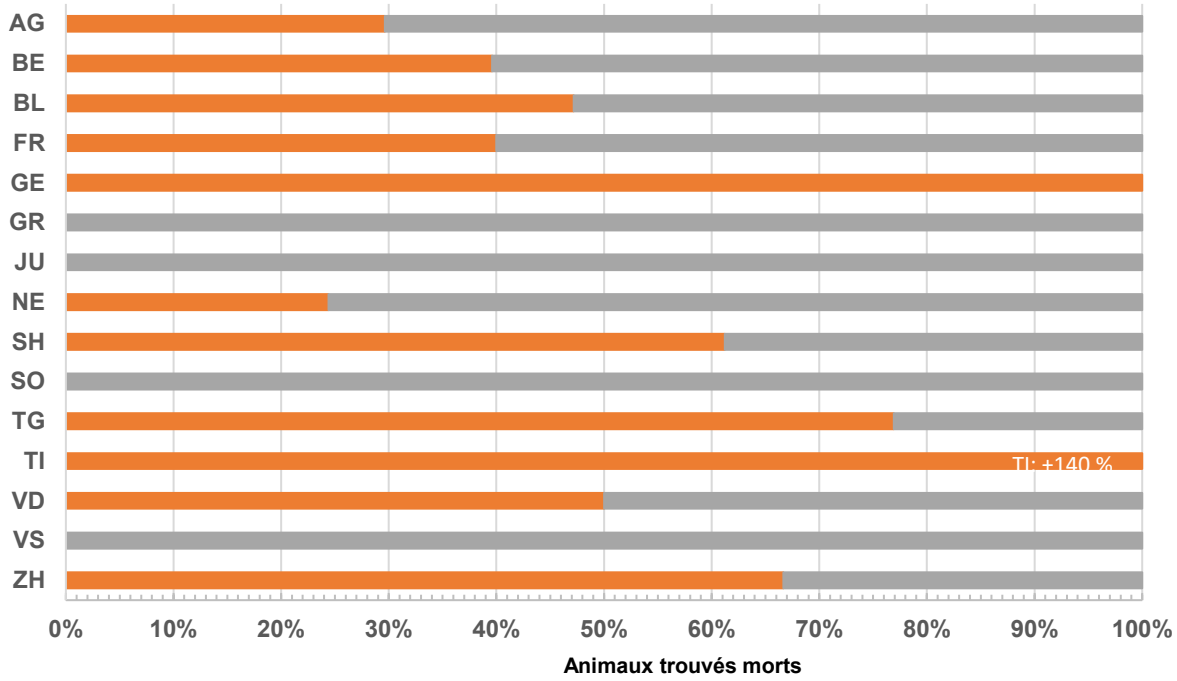

En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	GR	JU	NE	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux trouvés morts 2022/23 détection précoce PPA	4	4	5	1	2	0	0	1	3	0	5	17	3	0	12
Moyenne statistiques de la chasse (2012-2021)	14	10	11	3	2	0	4	4	5	6	7	12	6	3	18

Figure 9 : part d'échantillons analysés d'animaux accidentés (2022/23) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2012 et -2021 (statistiques de la chasse)

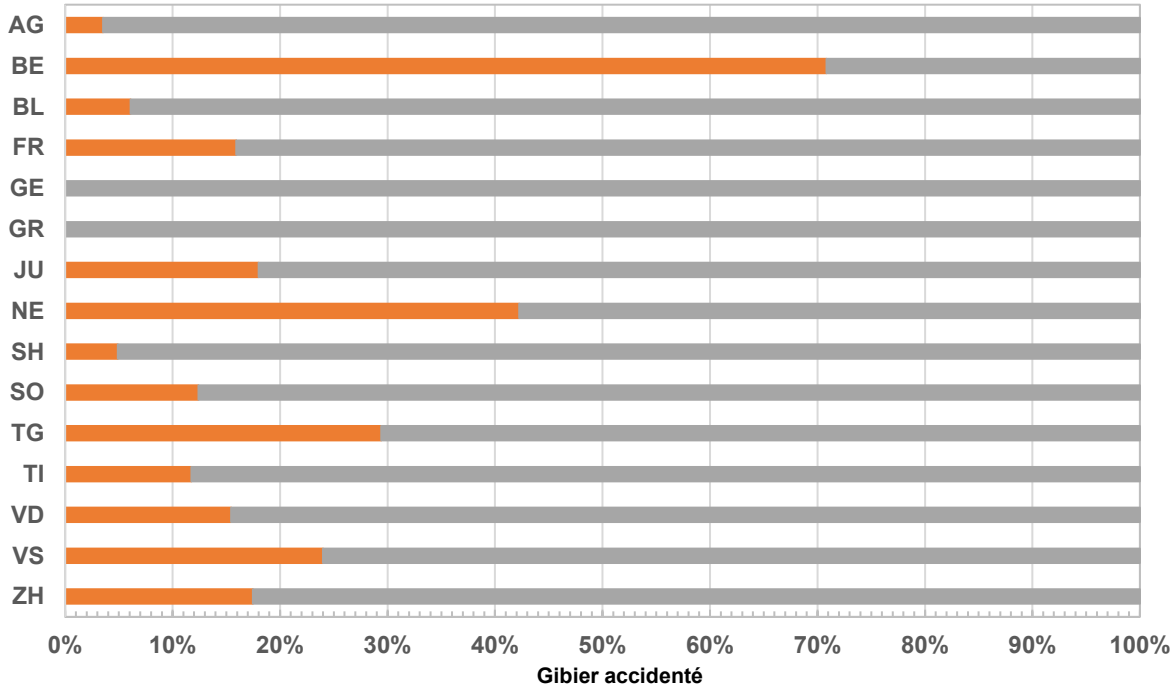

En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	GR	JU	NE	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux accidentés 2022/23 détection précoce PPA	2	17	1	4	0	0	4	3	1	2	18	1	25	3	14
Moyenne statistiques de la chasse (2012-2021)	57	24	16	25	10	0	22	7	20	16	61	9	162	13	80